

18 novembre 1961, Québec

Congrès des Affaires canadiennes de l'Université Laval

Je tiens d'abord à vous exprimer le plaisir que j'ai de recevoir, au nom des citoyens de la province de Québec et en mon nom personnel, les participants au Congrès des Affaires Canadiennes de l'Université Laval.

I would like to welcome here, among others, the delegates from the other provinces, and I hope that their stay with us is a most agreeable one.

Le gouvernement du Québec n'a pas voulu demeurer étranger à vos assises. Même s'il n'y a pas pris part de façon officielle, il désire, par la rencontre de ce midi, vous témoigner l'intérêt considérable qu'il a porté à vos délibérations.

Je sais que pour ma part – et il doit en être de même de mes collègues – j'ai suivi avec grande attention les comptes-rendus de vos débats dans les journaux. Les questions que vous y avez soulevées, vous le devinez facilement, ne pouvaient nous laisser indifférents.

I have been particularly impressed by the frankness and broadness of outlook which your guest speakers as well as all those taking part have shown in expressing their opinions. I am sure that this will result in improving mutual understanding between the two most important ethnic groups of the population of Canada.

J'aimerais féliciter bien sincèrement les dirigeants et les membres de l'Association Générale des étudiants de Laval de la magnifique idée qu'ils ont eue d'organiser ce Congrès. Quand j'ai pris connaissance du thème que vous vous proposiez d'examiner, quand j'ai vu le soin qu'on avait apporté à préparer chacune des sessions plénières, quand j'ai compris surtout l'esprit dans lequel le Congrès avait été conçu, je me suis senti fier – je l'avoue – des étudiants de l'Université dont je suis moi-même un ancien élève. Je veux que vous sachiez, notamment vous qui vous y êtes le plus dévoués, combien j'apprécie les efforts que vous avez si habilement déployés et que vous avez su rendre si fructueux.

Je suis certain, par exemple, qu'il s'en trouvera plusieurs, dans divers milieux, pour dire que le thème de votre Congrès était vraiment osé et qu'il aurait peut-être mieux convenu de s'en tenir, dans la conjoncture politique actuelle, à l'étude de problèmes moins litigieux.

Si vous me permettez de vous exprimer mon opinion personnelle, je vous dirai cependant qu'il faut, dans n'importe quelle société, que quelqu'un à un moment donné fasse ouvertement prendre conscience à l'ensemble de la population des problèmes qui la touchent de près. Ce quelqu'un, à mon sens, c'est probablement la jeunesse et particulièrement les étudiants qui ont le loisir de penser et qui, surtout, sont peut-être la classe sociale la plus libre. Les autres classes, riches ou pauvres, instruites ou non, urbaines ou rurales, ont quelque chose à défendre, ou à proposer. En somme elles ont toutes des intérêts à mousser ou à sauvegarder.

Je crois bien que c'est le propre des étudiants de ne pas faire la partie facile à leurs aînés. Dans tous les pays du monde, ils ont le don de soulever des questions difficiles ou même épineuses à des moments que leurs aînés peuvent juger inopportuns ou prématurés.

Ce phénomène est évidemment normal et si je le mentionne ce n'est pas que je regrette qu'il en soit ainsi; c'est tout simplement parce que je veux rappeler un fait connu de tous. Mais puisqu'il arrive que la classe étudiante est libre de penser à sa guise, même si cette liberté est par définition provisoire, il est dès lors de son devoir, pendant qu'elle le peut, de soulever des questions que les autres groupes de la société, aimeraient mieux parfois esquiver. Je préfère d'ailleurs, voir un problème délicat discuté à un moment qualifié d'inopportun par ceux pour qui le calme et la tranquillité prennent le pas sur la vérité et la justice, que de le voir négligé ou même oublié.

Ail this, to tell you my firm belief that you have been right in choosing this difficult « terrain » and to refuse « to talk about something else ». I am convinced that the time has come for us to ask ourselves if Canada is « a successful experiment or one that has failed ». We will soon be celebrating the hundredth anniversary of Confederation, and I think that this is an excellent occasion for each one of us to ask himself this question. We are all Canadians, and we live within a framework that was thought up by those who came before us. Therefore, it is only right for us to ask ourselves if this framework still meets present requirements or if, on the contrary, it should be set aside and replaced by a better one. In short, has the Canadian experiment, which commenced in 1867, succeeded, or has it proven to be a failure?

This is the problem that your Convention has given us to investigate. There can be no question of evading it. Therefore, it would be wrong for me to come here and sidestep the issue by speaking to you on some other subject. This is not one of my habits, particularly as I have very definite ideas on the questions that you have raised and about which I would now like to talk to you.

Vous nous demandez donc si le Canada est une expérience ratée ou réussie.

Pour savoir si une expérience est un succès ou si au contraire elle est une faillite, il faut à mon sens deux conditions essentielles. La première est que l'expérience soit d'abord arrivée à son terme, c'est-à-dire qu'on ait donné le temps et la possibilité aux éléments qu'on a mis en présence d'agir les uns sur les autres. La deuxième, c'est que l'on ait réuni sans exception tous les éléments pertinents. Ainsi, pour continuer à me servir de cette image, dans une expérience chimique valide, on aura contrôlé à la fois la température et la pression atmosphérique et on aura réuni dans des proportions déterminées les ingrédients dont on veut connaître les réactions. Personne ne prétendra que l'essai tenté est concluant, négativement ou positivement, à moins que l'on n'ait satisfait à toutes ces conditions.

Je sais que l'expérience canadienne ne saurait se réduire à de simples phénomènes physico-chimiques. De fait, il s'agit d'une aventure humaine à laquelle on ne peut appliquer les critères de succès ou de faillite que l'on utilise dans les laboratoires. Vous me permettrez tout de même de revenir, sans prolonger la métaphore, aux deux conditions essentielles dont je viens de parler. D'après moi, elles fournissent des éléments de réponse à la question qu'on a posée à ce Congrès.

Peut-on d'abord s'imaginer que l'expérience canadienne soit arrivée à son terme? Je pense pour ma part – et vous aussi sans doute – qu'il n'en est rien et que nous sommes au contraire en train de la vivre. En fait, nous ignorons quel en sera l'aboutissement. Notre pays, découvert

et fondé il y a quelques centaines d'années, n'existe sous forme fédérale que depuis un peu moins d'un siècle. Dans l'histoire humaine, cent ans, c'est bien peu. J'admets cependant que cela peut suffire pour nous faire une idée au moins approximative de la façon dont les choses se déroulent.

Mais nous ne pourrions alors apporter une réponse intelligente au problème soulevé que si nous tenons compte de l'autre condition essentielle dont j'ai parlé. L'expérience canadienne a-t-elle réuni vraiment et activement tous les éléments qui y ont, pour ainsi dire, participé. Tous les groupes ethniques de notre pays -ce sont là les ingrédients à partir desquels l'expérience se fait ils sont d'une façon ou de l'autre présent dans l'immense laboratoire canadien.

Ils sont présents, mais cela ne suffit pas pour que l'on puisse dire que la deuxième condition essentielle est nécessairement remplie. Je voudrais ici qu'on me comprenne bien.

Nous vivons à l'intérieur d'une Confédération qui, encore une fois, aura bientôt cent ans. C'est en fonction de ce cadre qu'il faut, je pense, nous demander comment s'est manifestée la présence des divers groupes ethniques dont se compose la population canadienne, et notamment des groupes d'expression française et d'expression anglaise. Je fais donc entrer ici en ligne de compte un autre ingrédient: le régime confédératif. C'est en examinant comment il a rempli sa fonction ou, plus exactement, comment les deux principaux groupes ethniques l'ont utilisé que nous pourrions savoir jusqu'à quel point l'expérience canadienne est une réussite ou, peut-être, une faillite, de toute façon inachevée en ce moment.

La plupart du temps, quand on parle de la Confédération, on le fait en termes de « cadre » ou de « pacte ». On n'en parle à peu près jamais comme d'un « moyen » – et je trouve que c'est un peu regrettable – car on oublie ainsi un de ses aspects les plus importants, et cela aussi bien pour les Canadiens français que pour nos compatriotes de langue anglaise.

Si elle est un moyen, en plus évidemment, selon les points de vue adoptés, d'être un cadre ou un pacte, la Confédération doit donc servir à atteindre une fin donnée. Quelle est cette fin?

Je n'ai pas l'intention maintenant de faire l'exégèse de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, ni de m'interroger sur tous les facteurs économiques, sociaux ou politiques qui ont provoqué au Canada l'émergence du régime confédératif. Je me contenterai seulement de répondre qu'une Confédération, n'importe laquelle, doit permettre à chacun des groupes qui en font partie – et c'est vrai surtout au Canada où la population n'est pas homogène – de réaliser leurs aspirations propres dans les domaines sur lesquels on leur a donné juridiction. Au Canada, le régime confédératif s'applique à 18000000 de citoyens vivant dans dix provinces distinctes. Les frontières de ces provinces ne correspondent pas exactement à la répartition géographique des deux principaux groupes ethniques; il y a des Canadiens français et des Canadiens anglais dans toutes les parties du pays. Tout de même, l'acte confédératif, par les pouvoirs multiples qu'il a confiés aux gouvernements provinciaux, rend possible à des populations de mentalité et de culture différentes de vivre dans des institutions qui leur conviennent mieux, de garder leur identité propre et de se réaliser authentiquement. C'est du moins ce qu'elle permet, comme moyen, de faire.

Or, ce moyen a-t-il toujours été utilisé comme il aurait pu l'être? En d'autres termes, a-t-on, au cours du siècle qui s'achèvera en 1967, mis à profit tout ce que l'on pouvait tirer du régime confédératif? Peut-on dire que nous avons véritablement vécu l'expérience confédérative? Pour nous, je ne crois pas qu'on l'ait encore pleinement vécue. Et j'appuie mon opinion sur deux arguments. Souvent dans le passé, certaines provinces – dont le Québec, je l'admets – ont, pour des raisons de commodités administratives ou tout simplement parce qu'elles craignaient de prendre des initiatives nouvelles, laissé assumer par le gouvernement central des responsabilités qui, constitutionnellement, leur appartenaient. Même si les raisons avancées étaient excellentes au moment où on les faisait valoir, elles ont ainsi faussé en quelque sorte, ou laissé fausser, le mécanisme confédératif qu'il devient dès lors difficile de juger à sa réelle valeur.

Le deuxième argument est le suivant. Dans les cas d'urgence nationale – la guerre, par exemple – il était utile et même indispensable de centraliser, c'est-à-dire de laisser pour un temps au gouvernement fédéral certains pouvoirs normalement détenus par les provinces. Mais à l'heure actuelle, alors que l'urgence du temps de guerre est disparue, il y a pour ainsi dire « urgence provinciale » en ce sens que les provinces ont des besoins prioritaires fondés sur la nécessité dans laquelle elles sont d'accélérer leur développement économique, de doter leurs populations de services éducationnels accrus et d'augmenter le niveau de bien-être de l'ensemble des citoyens. Ce sont toutes là des responsabilités qui leur appartiennent en vertu de la Constitution. Pourtant, à cause d'arrangements antérieurs, valables en leur temps mais désuets à l'heure actuelle, les provinces ne peuvent pas toujours s'acquitter adéquatement de ces tâches qui leur reviennent. Là encore il y a accroc au régime confédératif.

Les deux arguments dont je viens de me servir sont fondés sur des faits relativement récents, mais il serait facile d'en découvrir de semblables à d'autres périodes de notre histoire.

Pour ces raisons, je crois que l'expérience confédérative n'a à peu près jamais, depuis le début, été conduite à fond dans notre pays. Bien entendu, nous ne le savons que trop, la réalité mouvante ne fournit pas toujours des conditions idéales d'expérimentation. Je ne dis pas qu'il faudra attendre, pour porter un jugement final sur la Confédération, que ces conditions idéales surviennent. Je prétends cependant que ce jugement on ne pourra le rendre que lorsque toutes les possibilités du régime confédératif auront été sérieusement explorées et appliquées. C'est cela qui, pour toutes sortes de motifs, n'a pas encore été fait; c'est cela qu'il nous appartient de faire à nous de la génération présente.

Pour répondre plus précisément à la question que vous avez agitée au cours de votre Congrès, je dirais que le Canada n'est ni une « expérience ratée » ni non plus une « expérience réussie ». En d'autres termes, les données dont nous disposons ne sont pas concluantes à cause de l'utilisation qu'on a faite, ou qu'on n'a pas faite, d'un de ses éléments de base: le régime confédératif.

Est-ce à dire qu'il faut maintenant repartir sur un pied nouveau, refaire en somme l'acte confédératif parce qu'il nous est impossible de dire aujourd'hui carrément et sans nuance que le Canada est une réussite ou bien, qu'il est une faillite?

Je ne crois pas du tout que ce soit nécessaire, car nous avons en main tout ce dont nous avons besoin, comme citoyens canadiens, ou comme citoyens de l'une ou de l'autre des dix provinces, pour faire un succès véritable de la grande entreprise commencée il y a à peine cent ans.

Je veux dire par là que si nous savons utiliser pleinement, nous du Québec par exemple, les pouvoirs que la Confédération nous a confiés, alors le biculturalisme de notre pays, les richesses intellectuelles de chacun des deux grands groupes ethniques, toutes nos différences elles-mêmes, pourront servir à l'édification car celle-ci est encore à faire – à l'édification, dis-je, de notre pays le Canada. Je ne préconise pas un retour pur et simple à la lettre de l'acte confédératif car je sais fort bien que les conditions sociales et économiques ont considérablement changé depuis un siècle. Des adaptations sont sûrement nécessaires et tous les spécialistes de la question le reconnaissent. Ce qu'il faut réexaminer, c'est plutôt l'usage actuel que nous faisons du régime, afin de trouver tous ensemble les moyens de le mieux adapter à nos besoins présents et prévisibles.

Au Québec, nous nous sommes engagés dans cette voie. Nous croyons que c'est par une attitude positive que nous sauvegarderons vraiment les droits provinciaux. Une attitude négative comme celle qui a déjà prévalu pendant trop longtemps chez nous – est au contraire nuisible; les torts qu'elle a causés à l'idée de l'autonomie provinciale qu'elle a dévalorisée et même à celle de la Confédération sont tels que plusieurs sont prêts à rendre cette dernière responsable des problèmes que le Québec, et d'autres provinces éprouvent. Or justement comme je le disais il y a un instant, toutes les possibilités du régime confédératif, et elles sont nombreuses, n'ont pas été explorées.

Une attitude positive en cette matière serait, donc la première condition de la réussite canadienne. J'en vois une seconde: l'acceptation et la compréhension, non pas seulement verbale, mais concrète des deux groupes ethniques, l'un par l'autre. Si on est réaliste, on conviendra que ce rapprochement est encore loin d'avoir été accompli; il n'y a aucune illusion à se faire à ce sujet.

Mais quand je parle du rapprochement nécessaire entre les deux groupes, je ne le vois pas comme étape à franchir dans la voie de l'uniformité nationale. Personne qui soit vraiment canadien ne désire cette uniformité, car notre pays perdrait ainsi une de ses caractéristiques les plus remarquables: celle d'avoir permis à des populations différentes de conserver leurs traits culturels particuliers. Le peuple du Québec est plus que jamais conscient de ce qu'il représente – et de ce qu'il peut représenter au sein de la population du pays. Il veut collaborer à l'œuvre commune, il exige d'y être présent à tous les niveaux et à part entière, mais à cause de son histoire, de sa langue et de sa culture, il ne peut le faire sans être assuré de pouvoir sauvegarder les valeurs qui sont pour lui essentielles. Pour lui, le régime confédératif constitue une garantie suffisante, à condition qu'il soit appliqué dans son essence, et qu'il soit repensé au plus vite en fonction des besoins prioritaires des provinces et de leurs exigences économiques et financières.

La Confédération canadienne, comme cadre d'action et comme moyen de sauvegarde culturelle, peut prendre dorénavant l'une ou l'autre de deux directions: elle peut se perpétuer telle que nous la connaissons maintenant, et alors elle n'aura pas le rendement qu'on

pourrait en espérer, et elle pourrait finir par compromettre ainsi son existence même. Elle peut au contraire être réorientée, afin de permettre aux provinces de mieux remplir envers leurs citoyens les obligations que la Constitution leur a confiées. Ce qui, dans le cas du Québec, aiderait à résoudre de graves problèmes, qui sont tout autant nationaux que purement provinciaux.

Si cette seconde direction est celle que l'on choisit, le thème du Congrès des Affaires Canadiennes pourra être repris dans quelques années. Je suis convaincu qu'il sera alors possible d'affirmer que l'expérience canadienne a véritablement réussi. D'ici ce temps, les citoyens du Québec, comme je l'ai dit, veulent faire leur part en ce sens; ce sera leur façon à eux de faire de notre pays la réussite grandiose qu'envisageaient ceux qui l'ont jadis mis sur pied et c'est la réussite qu'il peut encore devenir, à condition que tous, comme vous l'avez fait, acceptent d'abord de regarder bien en face les données, même déplaisantes, de toutes nos situations.